

# PRIX ARLETTE DEFAUX

## 4ème édition - 2026



### Qui est Arlette Defaux ?

Arlette Defaux a été professeur de français à la Ville de Bruxelles jusqu'en 1992. Tout au long de sa carrière, elle s'est évertuée à sensibiliser les élèves de l'Institut Paul Henri Spaak à la littérature, notamment en les accompagnant régulièrement à la Bibliothèque de Laeken. Retraitée, elle a continué à œuvrer pour la promotion de la lecture en animant le comité des Ados de la Bibliothèque de Laeken pour «J'adore lire» et en s'investissant, sous la houlette de Roger Deldime et de Jeanne Pigeon, dans des projets pédagogiques au théâtre «La Montagne Magique». Elle a également participé à de nombreuses rencontres entre les auteurs-jeunesse et leurs lecteurs dans le cadre de la «Semaine du livre Paul Hurtmans» et lors de la «Foire du Livre de Bruxelles». Cette grande amie du Livre nous a quittés le 4 décembre 2013. Fidèles à son combat, nous souhaitons lui rendre hommage en créant ce prix qui récompensera des projets de promotion de la lecture.

## Règlement du Prix

### Article 1 – L'organisateur

La Fondation Battieuw-Schmidt - Fonds de l'image et du texte pour la jeunesse, dont le siège social se trouve au 226B, avenue Josse Goffin - 1082 Bruxelles organise, depuis 2023, le « Prix Arlette Defaux ». Il est attribué à partir d'une idée des fondateurs Luc Battieuw et Robert Schmidt avec l'aimable participation et sous la présidence de Juanito Nicolau, époux d'Arlette Defaux. Ces prix sont validés par un jury composé de membres de l'Organe administratif de la Fondation Battieuw-Schmidt et de personnes cooptées par l'Organe administratif..

### Article 2 – L'inscription

Peuvent participer toutes les institutions et associations qui ont dans leurs missions, la promotion de la lecture auprès de la tranche d'âge 0-16 ans, et «résidant en Belgique» ou «dont le siège social est domicilié en Belgique». (Ecole – Bibliothèque – Librairie – Association – Centre Culturel)

L'inscription à ce Prix doit se faire auprès de la Fondation Battieuw-Schmidt et être effectuée par une personne physique, représentant l'institution ou l'association.

L'inscription n'est acceptée que sous la forme d'un courriel comportant **deux fichiers** :

1. Fiche organisationnelle stipulant le nom de l'institution (adresse complète), le responsable (nom du responsable de l'institution/association), le courriel et téléphone de la personne de contact, responsable du projet)
2. Fiche avec le descriptif du projet (minimum une page A4). Des photos peuvent être jointes. (voir article 3)

La participation au Prix se fait en français.

### Date du dépôt du projet

Les projets doivent être reçus avant **le vendredi 13 février 2026**

Aucun dépôt postérieur à cette date ne sera retenu. Un accusé de réception sera validé dans la huitaine du dépôt par l'envoi d'un courriel au responsable du projet.

### Article 3 – Dépôt du projet

Le projet doit viser à développer la «lecture-plaisir» et stimuler la lecture que ce soit en classe, à la bibliothèque, en librairie ou dans tout autre lieu, à l'intérieur ou à l'extérieur.

Nous entendons par projet, un ensemble d'actions spécifiques qui impliquent les jeunes, et non un projet d'école ou un plan de développement de la lecture au sein des bibliothèques.

Il n'y a pas de formulaire à remplir, mais il est demandé de présenter ce type d'opération en un document en Word de 1 page minimum avec un descriptif, la manière de le mettre en place et le public ciblé.

Le projet doit comporter :

- Le descriptif de l'action
- Le public cible
- Les objectifs poursuivis
- Comment vous allez le mettre en place
- Les résultats attendus
- Le planning de réalisation du projet Le projet doit obligatoirement être mené au cours de l'année **2026**

Ne pas oublier de joindre une fiche organisationnelle (voir article 2)

#### **Article 4 - Les dotations du Prix et des Labels, Composition du jury et procédure de la sélection**

Un Grand Prix ainsi que plusieurs labels récompensent les actions projetées avec des enfants/jeunes.

Les lots sont constitués de livres de jeunesse en français. Pour le Grand prix : entre 250 et 400 livres maximum. Pour les labels, entre 100 et 200 livres. Tous ces ouvrages sont récents. Il s'agit de livres édités en 2025 et au début 2026.

Un jury de professionnels de la lecture est constitué sous la présidence de Juanito Nicolau ou d'un membre fondateur de la Fondation Battieuw-Schmidt. Les membres du jury sont : Luc Battieuw, Eliane Cugnon, Isabelle Decuyper, Monique Dohet-Malfait, Laurence Leffebvre, Philippe Malfait, Juanito Nicolau, Chantal Stanescu, Robert Schmidt.

Le jury se réunira durant la semaine du **2 mars 2026**.

#### **Article 5 - Remise des prix**

La remise du Grand Prix et des labels pour l'édition 2026 sera organisée à la Foire du livre de Bruxelles (Tour & Taxis – Gare Maritime), **le jeudi 26 mars 2026 à 16h00**. Un.e représentant.e des lauréats doit être présent au moment de la remise du Prix.

Les lauréats seront informés par courriel durant la semaine du **9 mars 2026**. Par un commun accord, l'enlèvement des livres sera organisé dès l'annonce des lauréats.

#### **Article 6 - Obligation des lauréats**

Les lauréats sont tenus de faire mention du soutien de la Fondation Battieuw-Schmidt (via son logo disponible sur son site) dans toutes les communications et publications, y compris affiches et supports internet et réseaux sociaux. Il sera fait état du soutien de la Fondation dans tous les contacts avec les médias. Une copie de chaque support promotionnel est à envoyer à l'adresse de la Fondation.

Il est demandé à chaque lauréat d'adresser une trace de la réalisation du projet (sous forme de photos ou d'autres supports visuels) afin de permettre de le promouvoir sur le site de la Fondation, avant le 31 décembre de l'année écoulée.

Pour participer :



envoi des candidatures par mail à [luetpartage@gmail.com](mailto:luetpartage@gmail.com) avec en objet "Prix Arlette Defaux 2026"